

13 mai 2022

Présentation des aides régionales aux communes du Cantal

La Région œuvre pour les territoires aux côtés du Département

Investir pour préparer l'avenir

- *Un couple **Département** – **Région** au service des territoires*
- *Une **Région bien gérée** = une Région qui peut investir*
- *Des dispositifs **lisibles**, des dossiers **simples**, pas d'**études préalables***
- *Pas d'appels à projets ou de thématiques imposées : **le maire décide***
- *Solidarité avec les **territoires ruraux***
- *Un **dialogue direct** entre la Région et les maires*
- ***Préférence régionale** !*



Eligibilité des dossiers

Les principaux dossiers inéligibles :

- Travaux de voirie, sécurisations, murs de soutènement....
- Réseaux (eau, électricité, téléphonie...)
- Photovoltaïque, colombarium, cimetières...
- Bâtiments techniques municipaux
- Logements communaux, sauf dérogation pour les communes de moins de 2 000 habitants
- Opérations exclues des autres dispositifs régionaux
- **Opérations éligibles aux autres dispositifs régionaux** (sport, santé, sécurité, premier et dernier commerce, abribus etc...)



1 - Le Contrat Région

- *Contractualisation des projets avec l'ensemble des maires à l'échelle de l'EPCI*
- *Contrat de 4 ans → jusqu'à mars 2026*
- *Type de projet :*
 - *100.000€ de dépenses au minimum*
 - *Dépôt des dossiers une fois le contrat signé*



2 - Le Bonus ruralité

- *Dépôt des dossiers au fil de l'eau*
- *Communes éligibles*
 - *Les Communes de moins de 2 000 habitants*
- *Type de projet*
 - *40% maximum d'aide régionale*
 - *Dans la limite de 100 000€ de subvention*



3- Le Contrat Région Ville

- *Dépôt des dossiers au fil de l'eau*
- *Communes éligibles*
 - *Les Communes de **2 000 à 20 000 habitants***
- *Type de projet*
 - ***40% maximum** d'aide régionale*
 - *Dans la limite de 200 000€ de subvention*



4 - Le Contrat Région Investissement

- *Toutes les communes éligibles*
- *Projet d'envergure régionale*

5 - Le Contrat Région Ville moyenne

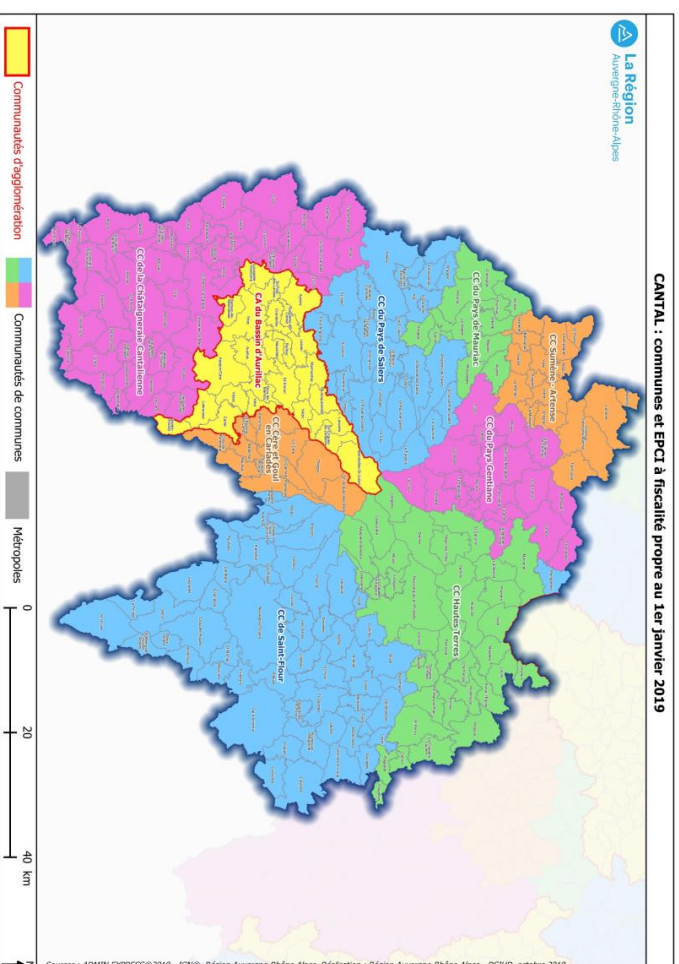
- *Pour les villes qui seront labellisées*



Les conseillers régionaux

→ Les représentants de la Région chargés de vous informer et vous accompagner

- **CA du Bassin d'Aurillac, CC Cère et Goul en Carladès et CC de la Châtaigneraie Cantalienne**
→ Angélique BRUGERON et Stéphane SAUTAREL
- **CC Saint-Flour Communauté, CC Hautes Terres Communauté et CC du Pays Gentiane**
→ Bruno FAURE et Stéphane SAUTAREL
- **CC du Pays de Mauriac, CC du Pays de Salers et CC Sumène - Artense**
→ Bruno FAURE et Angélique BRUGERON



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Merci